

N°DEC-2024-17

DÉCISION DU MAIRE

MARCHÉ N°2023C25 D'ACQUISITION D'UNE PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS COMPRENANT L'ABONNEMENT DU PROFIL ACHETEUR, LA MAINTENANCE APPLICATIVE ET L'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS DE L'APPLICATION AW SOLUTIONS

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU la proposition de l'entreprise AGYSOFT sise 560 rue Louis Pasteur 34790 GRABELS ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé de confier à un prestataire privé l'acquisition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics comprenant l'abonnement du profil acheteur, la maintenance applicative et l'assistance aux utilisateurs de l'application AW Solutions.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'entreprise AGYSOFT, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 2 568 € entendu hors taxes par an, soit un montant maximum de 10 272 € entendu hors taxes pour toute la durée d'exécution.

Article 3 : Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 12 décembre 2023, reconductible trois fois au plus pour une durée maximale de quatre ans.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours et des prochains exercices.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 31 janvier 2024.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication le

12 FEV. 2024

12 FEV. 2024

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
